

Rapport du Conseil de discipline

BUREAU DES PRÉSIDENTS¹

PRÉSIDENTE EN CHEF

M^e Marie-Josée Corriveau

(en fonction depuis le 13 juillet 2015)

PRÉSIDENT EN CHEF ADJOINT

M^e Daniel Y. Lord

(en fonction depuis le 13 juillet 2015)

PRÉSIDENTS

M^e Caroline Champagne

(en fonction depuis le 31 août 2015)

M^e Julie Charbonneau

(en fonction depuis le 31 août 2015)

M^e Guy Giguère

(en fonction depuis le 27 juillet 2015)

M^e Lyne Lavergne

(en fonction depuis le 27 juillet 2015)

M^e Jean-Guy Légaré

(en fonction depuis le 31 août 2015)

M^e Lydia Milazzo

(en fonction depuis le 31 août 2015)

M^e Chantal Perreault

(en fonction depuis le 31 août 2015)

M^e Pierre R. Sicotte

(en fonction depuis le 27 juillet 2015)

PRÉSIDENT

M^e Delpha Bélanger

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

PRÉSIDENT SUBSTITUT

M^e Jean-Paul Michaud

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS

M^e Réjean Blais

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Marie-Josée Corriveau

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Irving Gaul

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Jean-Guy Gilbert

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Jacques Lamoureux

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Jean-Guy Légaré

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Pierre Linteau

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Jean-Paul Michaud

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Jacques Parent

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e François D. Samson

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Serge Vermette

(en fonction jusqu'au 12 juillet 2015)

MEMBRES

Mylène Bessette, inf., B. Sc., M. Sc.
(gestion et dév. des organisations)

Coordonnatrice des relations de partenariats
avec les résidences privées

CISSS de la Montérégie-Est, réseau local Pierre-Boucher
(en fonction jusqu'au 31 décembre 2015)

Francine Boily, inf., M. Éd., retraitée

(en fonction jusqu'au 31 décembre 2015)

1. Le 13 juillet 2015, le Bureau des présidents des conseils de discipline a vu le jour. Ce Bureau, constitué au sein de l'Office des professions du Québec par l'article 115.1 du *Code des professions*, est composé des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels, dont un président en chef et un président en chef adjoint, nommés à temps plein par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans. L'entrée en fonction du Bureau des présidents a eu pour effet de mettre fin au mandat des présidents suppléants en poste.

Josée Bonneau, inf., M. Sc. inf.
Professeure en sciences infirmières
École des sciences infirmières Ingram
Université McGill
(en fonction depuis le 1^{er} janvier 2016)

Marie-Josée Boulianne, inf., M. Adm.
(gestion et dév. des organisations)
Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
CISSS des Laurentides

Rosella Di Lallo, inf.
Assistante infirmière-chef de Santé mentale
CUSM – Hôpital général de Montréal

Nicolas Dufour, inf., B. Sc.
Infirmier clinicien
CSSS de Lac-Saint-Jean-Est

Andrée Duplantie, inf., M. Sc., M.A. (bioéthique)
Consultante en éthique clinique, enseignement et recherche
Expert-conseil
Groupe santé Concerto

Sébastien Gaudreault, inf., B. Sc., M. Adm.
(gestion et dév. des organisations)
Adjoint au directeur des services professionnels
CIUSSS de la Capitale-Nationale

Annie Gélinas, inf., M. Sc.
Chef d'unité – Chirurgie spécialisée 4J
Centre hospitalier affilié universitaire régional
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Natalie Gélinas, inf., B. Sc., M. Adm.
Chef du service d'urgence
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec –
Hôpital du Centre-de-la-Mauricie
(en fonction depuis le 1^{er} janvier 2016)

Martine Labonté, inf., B. Sc.
Infirmière clinicienne
Proxim J. Desrochers, N. Moquin

Rosemonde Landry, inf., B. Sc., M.B.A., D.E.S.S.
(droits et politiques de la santé)
Directrice des soins infirmiers et de l'éthique clinique
CISSS des Laurentides

Carole Lemire, inf., M. Éd.
Professeure associée
Université du Québec à Trois-Rivières

Diane Millette, inf., B. Sc.
Conseillère aux plaintes et à la qualité des services
CISSS de la Montérégie-Est

Michel Nolin, inf., B. Sc., retraité
(en fonction jusqu'au 31 décembre 2015)

Guylaine Parent, inf., M. Adm.
(gestion et dév. des organisations)
Directrice d'établissement
Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis

Geneviève Proulx, inf., M. Adm.
(gestion des personnes en milieu de travail)
Directrice adjointe, Soutien à l'autonomie des personnes âgées
– services dans la communauté
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Patrick Roy, inf., M. Sc.
Coordonnateur des activités cliniques et administratives
CISSS des Laurentides
(en fonction jusqu'au 31 décembre 2015)

Édith Santerre, inf.
CLSC de Saint-Romuald
(en fonction depuis le 1^{er} janvier 2016)

Daphney St-Germain, inf., Ph. D.
Professeure agrégée, Faculté des sciences infirmières
Université Laval
(en fonction depuis le 1^{er} janvier 2016)

SECRÉTAIRE
M^e Véronique Guertin, avocate, OIIQ

SECRÉTAIRES SUBSTITUTS
M^e Hélène d'Anjou, avocate, OIIQ
M^e Isabelle Désy, notaire, OIIQ
(en fonction jusqu'au 4 janvier 2016)
M^e Louise Laurendeau, avocate, OIIQ

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou un ex-membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* et des autres règlements de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline a tenu des audiences relatives à 51 dossiers et siégé pendant 61 jours. Trente-sept audiences se sont déroulées à Montréal, six à Québec, trois à Lévis, deux à Trois-Rivières et une à Chicoutimi. Vingt membres² ont siégé lors de ces audiences.

En plus des dossiers actifs des exercices antérieurs, le Conseil de discipline a reçu 29 nouvelles plaintes, dont 28 ont été déposées par une syndique adjointe ou un syndic adjoint.

DÉCISIONS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline a rendu 60 décisions.

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE, CLASSÉES SELON LEURS CONCLUSIONS

Autorisant le retrait de la plainte	2
Rejetant la plainte	1
Acquittant l'intimé	3
Déclarant l'intimé coupable	7
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	25
Imposant une sanction	14
Diverses requêtes (radiation ou limitation provisoire immédiate, arrêt des procédures, etc.)	2
Total	60

Sur les 60 décisions rendues, 26 ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Dans les 39 dossiers où il s'est prononcé sur la sanction, le Conseil de discipline a imposé 38 radiations temporaires, une limitation permanente, 8 limitations temporaires, une radiation provisoire et, dans 5 dossiers, le paiement d'une amende. Il n'a pas adressé de recommandation au Conseil d'administration.

2. Précisons que les membres du Conseil de discipline demeurent saisis des dossiers dont ils ont commencé l'audition avant la fin de leur mandat. Ainsi, lors de l'exercice 2015-2016, un ancien membre a siégé afin de terminer l'audition d'une plainte.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline a terminé les audiences relatives à 41 plaintes qui mettaient en cause les comportements énoncés dans le tableau suivant³ :

NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS DANS LES PLAINTES	PLAINTES PORTÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	PLAINTES PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Abus de la relation professionnelle dans le but de poser un geste abusif à caractère sexuel ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel	1	0
Appropriation de biens, de médicaments ou d'autres substances	16	0
Comportement contraire à ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	4	0
Conflits d'intérêts	1	0
Défaut d'aviser la secrétaire générale de l'existence d'une décision judiciaire ou disciplinaire au moment de l'inscription au Tableau	1	0
Défaut d'aviser la secrétaire générale d'une décision judiciaire ou disciplinaire dans les 10 jours de la déclaration de culpabilité	1	0
Défaut de chercher à établir et maintenir une relation de confiance	1	0
Défaut de préserver la confidentialité de renseignements personnels	1	0
Défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle	1	0
Entrave au travail du syndic	1	0
Établissement de liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels avec un client	2	0
Exercice de la profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services	9	0
Induction volontaire en erreur, utilisation de procédés déloyaux à l'égard d'autres professionnels ou surprendre leur bonne foi	3	0
Infraction criminelle liée à l'exercice de la profession	2	0
Inscription de fausses informations, omission d'inscrire des informations	4	0
Négligence dans l'administration de médicaments	6	0
Négligence dans les soins et les traitements	13	0
Refus de collaborer avec le syndic	1	0
Violence physique ou verbale	2	2

Dans tous les dossiers où la plainte disciplinaire a été accueillie, le professionnel a été condamné au paiement de la totalité ou d'une partie des déboursés liés à la procédure disciplinaire.

Aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction du Conseil de discipline n'a été portée en appel au Tribunal des professions au cours de l'exercice 2015-2016.

Le Tribunal a terminé l'audience relativement à un dossier porté en appel, mais n'a rendu aucun jugement.

La secrétaire du Conseil de discipline,

Véronique Guertin

M^e Véronique Guertin, LL. B.

3. Ce tableau concerne la nature des infractions que l'on trouve dans les plaintes disciplinaires dont l'audience a été complétée par le Conseil de discipline au cours de l'exercice 2015-2016, et non pas le nombre total de chefs dans lesquels ces infractions sont alléguées. À titre d'exemple, l'infraction relative à l'appropriation de médicaments ou d'autres substances est alléguée dans seize plaintes distinctes et, dans chacune, elle peut faire l'objet d'un seul ou de plusieurs chefs. Une même plainte peut aussi comporter des chefs alléguant des infractions de natures diverses, auquel cas elle apparaîtra plusieurs fois dans le tableau.